

**Joan RYAN : Wall of Words : the Betrayal of the Urban Indian.
Toronto, Peter Martin, 1978, xvii et 117 pages.**

Dominique Legros

Volume 5, numéro 1, 1981

Les sociétés de pêcheurs

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/000996ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/000996ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Legros, D. (1981). Compte rendu de [Joan RYAN : Wall of Words : the Betrayal of the Urban Indian. Toronto, Peter Martin, 1978, xvii et 117 pages.] *Anthropologie et Sociétés*, 5(1), 228–231. <https://doi.org/10.7202/000996ar>

COMPTES RENDUS

Joan RYAN : *Wall of Words: The Betrayal of the Urban Indian*. Toronto, Peter Martin, 1978, xvii et 117 pages.

Voici un livre avec les thèses duquel je suis en profond désaccord, mais aussi un document dont je recommande l'étude. Ce qui est relaté met en évidence que l'ordre politique canadien actuel risque fort dans les années à venir d'être *violemment* remis en cause par les autochtones et que le sérieux du problème est beaucoup plus important qu'on ne le croit généralement.

Trois énoncés distincts s'entremêlent dans l'ouvrage. Le premier est une thèse selon laquelle le Canada reproduit et perpétue systématiquement le statut des Indiens grâce à une administration dont les programmes font en sorte que les autochtones ne peuvent jamais échapper à l'impuissance dans laquelle ils sont tenus (pp. 29-30). Le problème est dit être issu non pas de mauvaises relations entre les races, mais de la nature du pouvoir des bureaucraties gouvernementales qui enlève aux Indiens tout droit de gérer les fonds qui leur sont consacrés (p. xvii).

Le deuxième énoncé est également une thèse : le sort des Indiens s'améliorera *seulement* lorsque les programmes seront définis par les Indiens eux-mêmes, et *seulement* lorsque ces derniers seront politiquement et économiquement soutenus par la majorité des non-Indiens (p. xvii); bien que susceptible de se manifester, le recours à la violence armée déboucherait pour tous sur le néant (pp. xvi, 30, 31, 72, 75, 86); pour agir positivement il faut donc créer des groupes d'action légaux et biraciaux au sein desquels les Indiens définissent les objectifs et les Blancs fournissent un soutien logistique (pp. 20-21, 30, 31, 72, 75).

Le troisième énoncé est une illustration de la validité de ces deux thèses par la narration d'un incident. Il occupe la majeure partie de l'ouvrage. Il faut s'y arrêter.

L'événement est relatif aux services offerts à la population indienne migrant dans le milieu urbain de Calgary. Durant les années 1960 elle était conseillée par le bureau régional des Affaires Indiennes. Les services rendus étaient trop souvent ineptes. Parfois les comportements étaient même teintés de racisme : téléphone nettoyé après qu'un autochtone s'en eût servi, etc. (pp. 7, 58-59). En 1972, deux Indiens se proposèrent d'organiser un centre d'entraide plus adéquat. Le projet fut accepté par Ottawa à titre expérimental et pourvu d'un budget pour un an. Ce fut un véritable succès. Pourtant, lorsque vint le temps de renouveler le contrat toutes les demandes restèrent lettres mortes. Après avoir du s'inscrire au 'Bien-Être', les deux organisateurs poursuivirent quand même leur travail. En août 1974, après avoir patienté plusieurs mois, excédé, un groupe d'Indiens protesta en occupant pendant vingt minutes les Affaires Indiennes de Calgary. En guise de réponse, deux mois plus tard Ottawa fit transférer les quelques fonctionnaires qui étaient favorables aux demandes des Indiens. Désarmés, ces derniers invitèrent des professeurs de l'Université de Calgary à les aider. Un groupe biracial se constitua. Il opta pour une stratégie de type « civil rights ». Les Affaires Indiennes furent pacifiquement réoccupés par une trentaine d'hommes, femmes et enfants. Une partie du reste est facile à deviner. Les meneurs furent poursuivis en justice. Un comité de défense se forma. Il fut vite soutenu par 19 associations provinciales. Ottawa tergiversa mais ne céda pas d'un pouce. Au cours des deux années qui suivirent rien ne fut résolu. L'autre l'est moins car elle prit la forme d'un coup de théâtre. Désillusionné, Nelson Small Leg, un jeune père de famille et un des militants Indiens du groupe biracial, se suicida. Sa lettre d'adieu (p. 84) dit tout :

I give up my life in protest to the present conditions concerning Indian people of Southern Alberta. I also give my life in the hopes of a full-scale investigation into the dept. of Indian Affairs corruption and also the resigning of Judd Buchanan and divide and conquer tactics present on each reservation. For 100 years Indians have suffered. Must they suffer another 100 years? My suicide should open the eyes of non-Indians into how much we've suffered.

Tout cela fut cependant en vain. Finalement le groupe biracial abandonna la partie. Ryan nous rappelle que de tels incidents sont monnaie courante.

Mon désaccord avec les positions de l'ouvrage s'explique aisément. Nombre des sous-thèses de Ryan sont falsifiées par l'événement qu'elle décrit. Ainsi il est clair que l'action de type « civil rights » ne paie pas. En dépit d'un soutien important fourni par des non-Indiens elle échoua. Pire, elle déboucha sur le désespoir. L'ampleur de ce fourvoiement est encore plus évident lorsqu'on mesure la portée de l'action entreprise par rapport aux problèmes clefs auxquels font face les Indiens. Rappelons ce que sont ceux-ci. Parmi les 320,000 autochtones légalement tenus être Indiens, seul la moitié a conclu un traité avec notre gouvernement (Price 1978a: 132; Frideres 1974: 2-3). Ceux qui n'ont pas signé de tels documents se voient reconnaître uniquement des droits d'usage (chasse et pêche) non-exclusifs sur leurs territoires ancestraux. Du point de vue de notre droit leurs terres ne leur appartiennent absolument pas; ce sont des propriétés de la couronne. Ceux qui ont signé un traité ont totalement renoncé à leurs droits d'usage sur une large fraction de leur territoire d'antan. En échange il leur a été concédé une compensation monétaire et des droits d'usage exclusifs (chasse, pêche et agriculture) sur la petite fraction restante de leur territoire : la réserve. Cependant, cette dernière, ainsi que l'ensemble des ressources vivantes et inertes qu'elle comprend, n'appartient toujours pas aux Indiens signataires. Tout comme un territoire ancestral, la réserve est tenue être une propriété de la couronne, et moyennant un nouveau traité, notre gouvernement a tout pouvoir de retirer les droits d'usage limités qu'il a concédés (Sanders 1974; Frideres 1974: 157-173)¹. Résultat : sans droit de propriété reconnu, concurrencés par les Blancs, les Indiens sont acculés à une économie incapable d'assurer leur avenir, à une impossibilité chronique de parvenir à la totalité de leurs besoins et à une vaine migration urbaine. Tableau misérabiliste dira-t-on ! Qu'on se penche sur les enquêtes existantes (Hawthorn et al., 1966-67; Frideres 1974, etc.) et l'on verra que le sérieux de la situation est encore plus grave que ce que ces quelques lignes évoquent. Or, qu'a tenté le groupe biracial de Calgary ? Simplement ceci : faire distribuer par des Indiens plutôt que par des Blancs une petite partie des ressources consacrées par le fédéral à la résolution de drames humains provoqués par ses propres lois. Il ne s'attaquait en rien au problème de fond de la paupérisation institutionnalisée des Indiens. Qu'il ait échoué avec un objectif aussi limité en dit long sur la valeur de sa stratégie.

Autre chose. Comment peut-on poser que le problème Indien peut être résolu en transférant aux Indiens le pouvoir de gestion des subsides qui leur sont concédés ? Comment soutenir qu'il ne s'agit pas d'un problème de relations entre les races ? D'une part, changer la manière dont la charité fédérale est donnée ne peut en rien modifier le fait que les Indiens devront continuer à recourir aux subsides tant que le statut légal que le Canada leur réserve ne sera pas modifié. Une machine ne s'arrête pas de fonctionner lorsqu'on huile ses rouages. D'autre part, et des études américaines (Graves 1974) valables pour le Canada l'ont déjà démontré, il ne sert à rien de former des Indiens pour les emplois même les plus en demande sur le marché du travail. En général les employeurs n'offrent pas de travail à des Indiens; qu'ils soient parfaitement qualifiés ou non. Dans de pareils cas le sentiment d'échec vécu par ces derniers n'en est que plus fort et plus dangereux.

¹ L'accord de la Baie James accorde un droit de propriété aux Indiens et fait exception à la règle.

N'est-ce pas là, comme beaucoup l'ont déjà conclu, la preuve que le racisme est une des données importantes de la question indienne (Carstens 1971; Price 1978b; Vincent et Arcand 1979) ?

Ces critiques sont dures. Alors pourquoi recommander l'ouvrage ? Tout d'abord tout n'y est pas erroné. L'événement narré illustre à merveille la sous-thèse selon laquelle le fédéral fonctionne de manière telle que les Indiens ne puissent pas sortir de leur situation d'impuissance institutionnelle, cela même pour des questions mineures. Lorsqu'un programme expérimental indien a de bons rendements, il est en général interrompu (pp. 29-30). Ensuite, et surtout, Ryan nous offre une anatomie détaillée et précise du mécanisme du maintien du *statu quo*. Elle a consulté tous les dossiers relatifs à l'affaire et elle s'est entretenue avec tous les protagonistes du débat, ce jusqu'aux personnes les plus hautes placées à Ottawa. Ici et là, elle s'est visiblement auto-censurée par crainte de ne pouvoir donner une preuve formelle en cas de poursuites judiciaires. Cependant, ce dont elle est absolument certaine et qu'elle rapporte, suffit amplement pour démontrer que le système est bloqué, incapable de se dépasser. Une leçon s'en dégage pour tous. Pour les autochtones, le document confirme ce que certains avancent déjà depuis une dizaine d'années, à l'encontre de Ryan. Pour résoudre le problème de fond il faut en partie recourir à la violence (Frideres 1974: 184-186). Perdre sa vie pour perdre sa vie, autant le faire plus savamment que Nelson Small Leg. Au fonctionnaire soucieux de servir le régime il fera comprendre pourquoi, par exemple, l'American Indian Movement (Canada) est déjà entré en contact avec l'IRA. Il lui indiquera aussi ce que sont les rouages qui grincent déjà trop fort. Au mieux il ne pourra cependant que les lubrifier de manière à ce que la machine tourne un peu plus longtemps. À d'autres, soucieux du bien-être des divers peuples du Canada et non pas du système fédéral actuel, il fournira un élément d'information sur une des dimensions les plus compliquées de tout projet de réforme moderne : celle des relations entre entités culturelles distinctes, de la permanence de la fragmentation de l'humanité en entités culturelles distinctes et du racisme (Lévi-Strauss 1973).

Il est temps de saisir que la représentation d'un Canada propre et juste qui nous habite n'est qu'un Canada imaginaire (Wilden 1979). Il faut le dire également. Sinon le public retardera par la force les changements qui finalement s'imposeront. Un coût bien inutile qu'il convient de réduire au minimum. C'est tout cela que Ryan fait. Son courage est d'autant plus grand qu'elle aime profondément son pays et qu'elle vacille encore un peu lorsqu'il s'agit de penser à défaire ses structures fondamentales actuelles.

RÉFÉRENCES

CARSTENS P.

« Coercion and Change »: 124-145, in R.J. Ossenberg (éd.), *Canadian Society: Pluralism, Change and Conflict*, Toronto, Prentice Hall.

FRIDERES J.S.

1974 *Canada's Indians: Contemporary Conflicts*. Scarborough, Ontario: Prentice Hall.

GRAVES T.D.

1974 « Urban Indian Personality and the 'Culture of Poverty' », *American Ethnologist* 1: 65-86.

HAWTHORN H.B. et al

1966-67 *A Survey of the Contemporary Indians of Canada*. 2 vols. Ottawa: Queen's Printer.

LÉVI-STRAUSS C.

1973 « Race et Histoire »: 377-422, in *Anthropologie Structurale II*, Paris, Plon.

PRICE J.A.

1978a *Native Studies: American and Canadian Indians*. Toronto: McGraw-Hill Ryerson.

1978b « Four Degrees of Current Anti-Indian Racism in Canada: French, British, Prairies, and Mid-Latitude Towns », Paper presented at the *Fifth Annual Congress of the Canadian Ethnology Society*, London, Ontario.

SANDERS D.

1974 « Canadian Courts and the Concept of Indian Title »: 4-34, in J.H. Barkow (éd.), *Proceedings of the First Congress, Canadian Ethnology Society*, Ottawa: National Museum of Man, Mercury Series, Canadian Ethnology Service, Paper No 17.

VINCENT S et B. Arcand

1979 *L'image de l'Amérindien dans les manuels scolaires du Québec*. Montréal: Hurtubise, H.M.H.

WILDEN A.

1979 *Le Canada imaginaire*. Québec: Presses Coméditex.

Dominique Legros
Université Concordia

Mona ETIENNE et Eleanor LEACOCK (éds.) : *Women and Colonization, Anthropological Perspectives*, Praeger, New York, 1980, 339 p.

Les réalités de la colonisation et les influences qu'elles ont eu sur les rôles sexuels ont été considérables et bien mal traitées en anthropologie. Aussi voilà un livre attendu et qui ne décevra pas le lecteur car il est aussi très bien fait.

Douze études de cas sont présentées, dont la moitié porte sur le continent américain : les Montagnais (E. Leacock), les Algonquins (R.S. Grumet), les Sénéca (D. Rothenberg), les Tlingit (L.F. Klein), les Bari (E. Buenaventura-Posso et S.E. Brown), les Aztèques (J. Nash), et les femmes andines sous le régime espagnol (I. Silverblatt). Mais il y a aussi des essais sur les Luo du Kenya (A.P. Okeyo), les Baoulé de Côte d'Ivoire (M. Etienne), les Walpiri d'Australie (D. Bell), les Trobriands (A.B. Weiner) et les Tonga du sud pacifique (C.W. Gailey). Certains travaux se basent exclusivement sur des textes de missionnaires, explorateurs, administrateurs, commerçants, souvent parce que les sociétés en question ont quasiment disparu, mais la plupart des auteurs ont aussi fait du terrain chez les populations dont ils parlent. Toutes les études de cas sont bien documentées et analysées. Elles ne sont pas réductionnistes : les effets de la colonisation sur la position des femmes ne sont pas dissociés des effets sur la société en général. Chaque texte est précédé d'une introduction générale sur les grands traits de l'histoire de la société en question.

On a généralement voulu voir la colonisation comme bénéfique et le colonisé comme une victime passive. Ceci est encore plus évident dans le cas des femmes à qui l'on adjuge une passivité naturelle. Or dans ce livre on voit des femmes « de tête » qu'elles soient